



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière des 29 et 30 Juin 2017

Intervention de Michel CHASSIER

Rapport N° 17.02.01 Rapport d'Activité 2016 et 17.02.03 CA 2016

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le rapport d'activité et le compte administratif portent sur une année de transition. Première année de la mandature, mais avant les transferts de compétences résultant de la NOTRe.

Les débats qui se sont tenus hier ont déjà permis d'aborder plusieurs sujets sur lesquels je ne reviendrai pas.

Je n'insisterai pas non plus sur les indicateurs de gestion dont vous aviez décidé au début de la précédente mandature, et qui sont aujourd'hui devenus caducs.

Vous nous rappelez la notation « AA » de l'agence Fitch, mais il convient de préciser qu'il s'agit simplement d'une appréciation du risque d'insolvabilité, la France obtient d'ailleurs la même note malgré une dette de 2 200 milliards d'euros.

Après avoir atteint le milliard d'euros en 2009, les dépenses de la Région ont connu une relative stabilisation sur la dernière mandature avec un volume global en hausse de 7,30% pour une inflation de 7,80% sur la même période.

La prise en compte de la gestion des fonds européens par la Région n'a pas encore impacté le budget régional en raison des difficultés rencontrées au départ de la nouvelle programmation.

Parallèlement côté des recettes de fonctionnement nous avons perdu 44 millions d'euros de DGF en 3 ans, ce qui fait que le total ne progresse pas.

On notera également le très faible dynamisme de la CVAE (+0,22% en 2016), le plafonnement des recettes sur les cartes grises malgré les hausses successives : le produit ne progresse pas en 2016, et il même inférieur à celui de 2012 !

Il est bien évident que cela relativise les ambitions de la Région, régulièrement mises en avant au moment du débat d'orientation et affirmées dans le rapport d'activités.

D'autant plus que ces recettes pour l'essentiel ne sont pas maîtrisées. Vous indiquez un ratio d'autonomie fiscale de 14,6 %.

Cela ne donne pas pour autant un véritable levier fiscal à la Région, puisque cela concerne les cartes grises, dont les recettes plafonnent malgré une hausse des taux, et la modulation régionale sur le TICPE pour laquelle nous sommes déjà au maximum.



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

2, Place Sainte Croix - 45000 ORLEANS

grpfn@grp.regioncentre.fr

fn-regioncentre.fr



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Peut-être d'ailleurs une « coquille » dans votre rapport ? A la place d'autonomie fiscale, il faudrait lire « automobile fiscale » puisqu'en 2016 le total des recettes provenant de la TICPE ajouté à la taxe sur les cartes grises représente 299,9 millions d'euros !

Ce qui au passage contredit la légende tenace, pour faire plus moderne on pourrait parler de « fake news » au sujet du transport routier qui, contrairement au ferroviaire, ne financerait pas les infrastructures qu'il utilise, alors que c'est la route qui contribue au financement du rail.

Quant à l'autonomie financière, elle est encore plus hypothétique.

Pourtant l'autonomie financière des collectivités territoriales est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration. Elle a été constitutionnalisée, lors de la réforme du 28 mars 2003, dite « acte II de la décentralisation ».

Nous en sommes loin.

En effet si l'article 72-2 de la Constitution, qui précise le contenu de l'autonomie financière des collectivités stipule que "*les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, **une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources***", il me paraît abusif de considérer que les nouvelles recettes fiscales transférées, qu'il s'agisse de la CVAE ou de nouvelles ressources financées par la TICPE, entrent dans cette catégorie, puisque la région n'en fixe ni le taux, ni l'assiette.

Sans parler bien sûr des fonds européens pour lesquels la Région est simplement chargée d'instruire les demandes, de relayer les appels à projets, pour ensuite attendre le paiement, ce qui est en totale contradiction avec le principe de libre administration puisque nous ne décidons ni des objectifs stratégiques ou thématiques, ni des zonages territoriaux.

A ce constat d'une absence d'autonomie financière s'ajoute celui de la rigidité structurelle des dépenses.

Rigidité des dépenses qu'il s'agisse des charges de personnel, du fonctionnement des Lycées, de la convention TER, de la formation professionnelle, mais également en raison de la programmation pluriannuelle et des contractualisations.

Dans l'attente des nouvelles compétences, qui commenceront à impacter le compte administratif 2017 et pleinement en 2018, nous constatons d'ailleurs une relative stabilité dans la répartition des dépenses.

Le premier bloc est constitué par l'ensemble lycées, apprentissage, formation professionnelles, formation sanitaires et sociales avec 39% du total des dépenses, hors personnel des lycées, c'était 38,8% en 2010.





Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Le deuxième ensemble en volume c'est l'aménagement du territoire, dans lequel nous regroupons les territoires solidaires, les transports et l'environnement, c'est 27,3% des dépenses, c'était 26,9% en 2010.

Toujours dans le domaine des interventions régionales, nous trouvons ensuite le développement économique auquel nous incluons le tourisme et la recherche pour 7,6%, c'était 7,15% en 2010.

Ensuite viennent la Culture et le Sport pour 3,1% c'était 4,7% en 2010, et l'ensemble Europe-coopération décentralisée pour 1,6%, c'était 1,7% en 2010.

Il reste bien sûr les moyens généraux pour 13,4% contre 12,8% en 2010 et la charge de la dette pour 7,9%, c'est la même proportion qu'en 2010.

Cette stabilité est à n'en pas douter la conséquence de cette rigidité que j'évoquais tout à l'heure et donne un éclairage différent sur les politiques régionales, et devraient nous inciter à une certaine modestie lorsqu'il s'agit de vanter les ambitions de la Région, notamment en termes d'objectifs, qu'il s'agisse du développement économique, de l'emploi, ou de la transition écologique.

Certes nos politiques y concourent, elles évoluent en partie dans leur contenu, mais pas aussi fortement qu'on peut l'entendre parfois, et dans des enveloppes contraintes.

L'objet du compte administratif est de rendre compte, au-delà de l'exécution du budget, de la bonne utilisation des deniers publics dont nous sommes comptables devant les citoyens de cette Région.

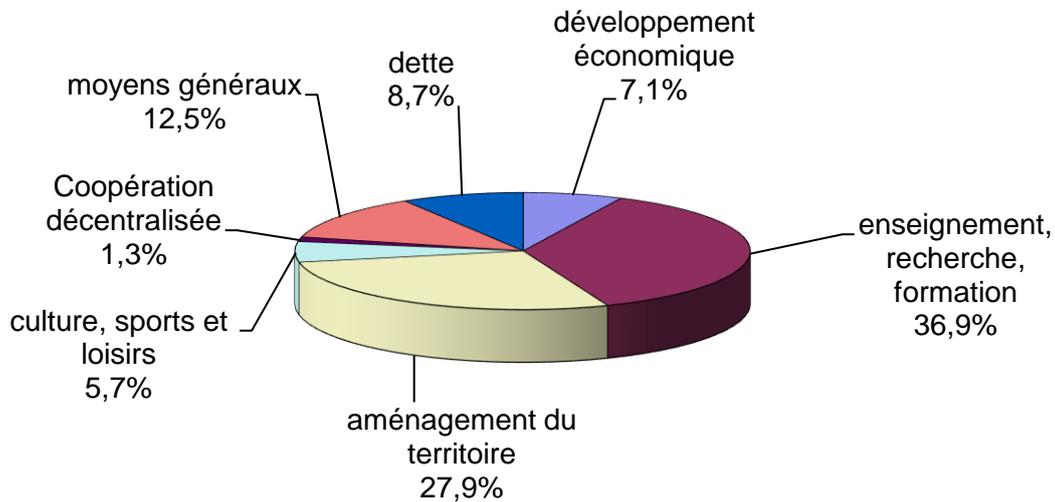
Malheureusement nous sommes encore loin dans la forme qui nous est présentée, y compris avec le rapport d'activités, d'une véritable évaluation des politiques régionales, évaluation que nous avons beaucoup de peine à obtenir peut-être parce qu'il n'existe pas aujourd'hui les instruments ni les moyens nécessaires à cet effet.

Les prochaines années verront la pleine mise en œuvre des compétences nouvellement transférées par une loi imparfaite, qui n'a en rien résolu la problématique des différents échelons territoriaux et surtout n'a pas apporté de solution durable à la question de la fiscalité locale.

Cette question risque de revenir prochainement dans l'actualité, mais les annonces qui ont été faites avant l'élection, comme les déclarations de certains ministres, nous laissent craindre plutôt un nouveau tour de vis sur les dotations, augurant de choix politiques difficiles pour toutes les collectivités.



CA 2011 : structure des dépenses



CA 2016 : répartition des dépenses

